



TIC ET GOUVERNANCE

Les rapports des divers corps de contrôle de l'Etat et du Parlement se sont succédés en 2007 pour dresser l'état des lieux des projets de TIC dans les domaines de la santé et de l'autonomie. Quel bilan en tirer ?

A lire ces différents rapports, il semble qu'il soit possible de distinguer une claire dichotomie entre deux grandes sphères. D'une part, les projets institutionnels dans le domaine des systèmes d'information de santé, d'autre part les scénarios de déploiement d'outils technologiques au service du soutien aux personnes fragilisées.

Sur le premier volet, le constat porte à une euphorie mesurée. Quelques grands projets ont été en effet sérieusement malmenés par les rapporteurs des divers audits publics menés l'an dernier, voire littéralement étrillés pour certains. C'est le cas du très emblématique DMP, qui aujourd'hui moribond doit renaître de ses cendres avec l'esprit insufflé par une "task-force"

dont la mission n'est guère facilitée par l'émergence de projets concurrents. Du côté de la médecine de ville, le nombre de prestataires (plus de 150, même si les cinq premiers se partagent plus de la moitié du marché) ne facilite guère la nécessaire interopérabilité sans laquelle l'échange et le partage de données interprofessionnels ne pourront réellement s'imposer. Il semble de ce point de vue que le Conseil National de l'Ordre des Médecins souhaite se saisir du sujet, comme une annonce en ce sens le laissait entendre le 5 février dernier. Le CNOM voudra sans doute à cet égard imiter ses pairs pharmaciens qui, en impulsant l'an dernier une dynamique autour d'un « dossier pharmaceutique » qui affiche une belle santé, permet aujourd'hui aux pharmaciens d'officine d'être dotés d'un véritable outil professionnel. Concer-

nant le volet hospitalier et son système de gestion de production de soins, le retard français pointé par de nombreux experts et rapports d'Etat semblait depuis quelque temps engagé vers une tendance positive. Les appels d'offres lancés par la plupart des CHU ont en effet dynamisé un marché végétatif sur lequel s'exerce encore une concurrence de structures d'informatique publiques propre à la France. Afin de pallier le déséquilibre entre grands et petits établissements, le plan "Hôpital 2012" annoncé en 2006 par le précédent ministre de la Santé avait suscité de grands espoirs. La dynamique créée par cette annonce semble malheureusement marquer le pas dans un climat d'indécision bien préoccupant. Les observateurs optimistes mettront sans doute cette période d'hésitation sur le compte d'échéances électorales au terme desquelles une rénovation des gouvernances dans le cadre de la RGPP (révision générale des politiques publiques) pourrait clarifier les zones d'ombre.

Reste le second volet, plus précisément lié aux technologies prometteuses de soutien aux personnes fragilisées sur leur lieu de vie. Avec un tourbillon démographique dont le plein effet se fera sentir à l'horizon 2020, il est urgent, comme le font nos compétiteurs des pays avancés, d'anticiper la révolution qui se prépare en matière de télésanté et autres dispositifs de soutien des personnes en perte d'autonomie. Les technologies sont au point, les besoins commencent à être clairement identifiés. Mais pour les déployer efficacement et comme dans le domaine des technologies de santé il faut un ingrédient indispensable, déjà à l'œuvre dans de nombreux pays : une volonté politique forte. Dans le prolongement de cette volonté viendront naturellement les éléments complémentaires qui mèneront au succès : un pilote bien identifié, des objectifs clairs et des moyens adaptés et pérennes.

De l'évolution de la gouvernance des TIC de santé et pour l'autonomie dépendra sans doute la rapidité de leur montée en puissance, qui conditionnera tout un pan de l'activité économique de la France. Qu'en sera-t-il dans les faits ? Réponse dans les prochaines semaines ...